

SNTRS



**CNRS-INRIA
INSERM-IRD
INED-INRETS-
INRP**

En bref...

SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif - Tel : 01 49 58 35 85 - Télécopie : 01 49 58 35 33
Courrier électronique : sntrscgt@vjf.cnrs.fr - - Site web : <http://sntrscgt.vjf.cnrs.fr>

Numéro 200 du 28 mai 2009

Communiqué de presse

Communiqué des syndicats SNTRS CGT, SGEN CFDT Recherche EPST, SNCS FSU de l'INSERM sur l' « Alliance Nationale pour les Sciences de la Vie et de la Santé », avant la prochaine réunion du Conseil d'Administration de l'INSERM du 4 juin 2009.

Sur la forme :

- L'annonce le 8 avril 2009 de la création de l' « Alliance pour les Sciences de la Vie et de la Santé », signée entre les huit membres fondateurs (INSERM, CNRS, IRD, INRA, INRIA, CEA, Institut Pasteur et CPU) n'a donné lieu à aucune concertation au sein de ces établissements.

Sur le fond :

- Chercher à mieux coordonner les recherches effectuées en biologie et en santé par les différents opérateurs de recherche que sont les organismes de recherche et les établissements d'enseignement supérieur n'est pas a priori absurde. Le problème majeur posé par la mise en place de cette « Alliance » réside dans le fait que cette nouvelle structure n'est pas seulement une instance de concertation, mais une nouvelle structure de pilotage ayant pour mission l'analyse stratégique et la programmation scientifique dans le domaine des Sciences de la Vie et de la Santé, deux fonctions qui échapperont dorénavant aux Conseils Scientifiques des établissements dans lesquels siègent des représentants élus par la communauté scientifique.
- Cette « Alliance » est par ailleurs dotée d'un « Conseil de Coordination des Recherches en Sciences de la Vie et de la Santé » composé uniquement de représentants des directions, là encore sans participation de représentants élus de la communauté scientifique. Ce conseil est non seulement chargé de la coordination opérationnelle des différents opérateurs, mais aussi des créations d'unités, des fléchages de postes, des opérations d'investissement ou de valorisation, dépossédant ainsi les organismes et les universités de leurs responsabilités.
- Cette convention prévoit aussi le découpage des Sciences de la Vie et de la Santé en dix Instituts thématiques Multi Organismes (ITMO), chacun constitué à partir des huit instituts thématiques de l'INSERM, de l'Institut National des Sciences Biologiques du CNRS et d'entités issues du CEA ou de l'INRA. Voilà qui d'une part ne va pas simplifier le paysage de la recherche française, mais surtout ne va pas non plus faciliter pour les divers domaines des sciences de la vie leurs interfaces avec d'autres secteurs (chimie, végétal, évolution, société...), qui sont pourtant tout aussi pertinentes et nécessaires que celles avec la santé !

La mise en place de cette « Alliance » correspond à la première étape vers la création d'un « Institut National des Sciences du Vivant », proposé dans les rapports Zehrouni (AERES) et Godet, placé sous le contrôle étroit du pouvoir politique, comme vient de le confirmer le Président de la République le 11 mai 2009 : « les organismes de recherche, aujourd'hui rassemblés dans l'Alliance des sciences de la vie et de la santé, ont davantage vocation, eux, à être des agences de moyens chargées de nourrir la réflexion programmatique de l'ANR ».

**Voilà pourquoi les syndicats SNTRS CGT, SGEN CFDT Recherche EPST
et SNCS FSU de l'INSERM s'opposent à ce que le pouvoir présente comme « l' Alliance Nationale pour
les Sciences de la Vie et de la Santé ».**

**C'est dans ce cadre qu'ils ont voté contre le projet de création de deux nouveaux instituts lors de la
réunion du CTPC de l'Inserm du 25 mai 2009.**